

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025 A 20H00

Le jeudi 23 octobre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de GILLONNAY, dûment convoqué le 16 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean- Paul JULLIEN-VIEROZ, Maire.

Présents : MM. J-P. JULLIEN-VIEROZ, H. GIROUD, C. PHILIBERT, R. PERROT et Mmes G. BELLIER, V. BILLAMBOZ, B. RABATEL, A. CHORIER, C. DAMOTTE, C. GUILLAUD, F. EHRLER.

Pouvoirs : Marie-Françoise RATTIER à René PERROT.

Absents : P. GUILLET, M. LOPES, S. MARION.

Secrétaire de séance : B. RABATEL.

Ouverture de la séance à 20h10.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal à approuver. Aucune remarque n'est faite.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité.**

2- FINANCES : Projet d'installation d'un terrain multisports – Choix des entreprises

Madame Billamboz explique qu'à la suite de la commission du 30 septembre 2025, il a été proposé de retenir l'entreprise Transalp, située à L'Albenc (38), pour la fourniture du terrain multisports. Cette société présente l'une des offres les plus compétitives tout en étant implantée localement.

Madame Billamboz présente l'offre de Transalp réactualisée, accompagnée du devis et du visuel annexés.

Les modifications portent sur :

- Fronton arrondi au lieu de rectangulaire pour des raisons esthétiques,
- Ajout d'assises et d'une poubelle, offerts par l'entreprise.

Concernant la pose du terrain multisports, deux devis ont été reçus :

- Playgones, située à Rochetoirin,
- Paysage de Bocsozel, située à Eydoche.

Le coût total de l'opération est d'environ 51 000 € (37 000 € pour la fourniture du terrain multisports + 13 700 € pour la pose).

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de lancer l'opération avant le 30 novembre par la signature d'un ordre de service pour pouvoir conserver la subvention du Département. Le délai de fabrication de Transalp est d'environ 10 à 12 semaines.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Département : 35% confirmée,
- DETR : 20% confirmée,
- Agence Nationale du Sport : 25% en attente.

Après avoir pris connaissance de ces divers éléments, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal :

- L'autorisation de lancer les travaux,

- La validation du choix des entreprises retenues,
- L'autorisation de signer les offres correspondantes.

✓ **Décision du conseil municipal : adopté par 11 voix Pour et 1 Abstention de Mme RATTIER.**

3- FINANCES : Demande de subventions de l'Association Les Gazelles Iséroises en 4L

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'association « Les Gazelles Iséroises en 4L », qui participera à la prochaine édition du 4L Trophy 2026, sollicite une subvention communale pour soutenir son projet humanitaire et sportif.

Mme BELLIER présente la demande de subvention : ce rallye, qui se tiendra entre la France et le Maroc en février prochain, s'inscrit dans une démarche solidaire. Il a pour objectif de soutenir deux associations : la « Croix-Rouge française » et « Enfants du Désert », en acheminant du matériel scolaire destiné à des enfants vivant dans des zones reculées du Maroc.

En retour, les jeunes participantes Albane LAVIRON et Marine CHAUVET, proposent un partenariat avec l'école ou la bibliothèque de Gillonnay afin de suivre leur projet en amont du rallye, pendant la course et à leur retour (exemples : par le biais de panneaux explicatifs à exposer dans la bibliothèque, par un échange avec une classe de l'école avant/après le rallye, par le suivi de leur aventure en février sur une plateforme avec du contenu quotidien, par la mise en place d'une récolte de dons de fournitures scolaires dans l'école pour les enfants aidés par l'association Enfants du Désert...).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la présente demande de subvention (voir dossier de demande de subvention ci-joint) et précise que l'association est basée à Lyon et non à Gillonnay.

✓ **Décision du conseil municipal : 1 voix POUR (Mme EHRLER), 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme BELLIER). La présente demande de subvention est donc rejetée par le conseil municipal. La commune pourra néanmoins relayer les informations.**

4- FINANCES : Demande de participation de la commune au feu d'artifice lors de la fête de Noël de l'école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu en date du 2 octobre, une demande de participation au financement du feu d'artifice prévu lors du marché de Noël, organisé par le Sou des écoles le vendredi 12 décembre 2025.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande de participation. Pour rappel : l'an dernier la commune avait participé à hauteur de 500€ et le Sou des écoles à hauteur de 1 000 €.

Il est précisé que cette fête est très appréciée par la population.

✓ **Décision du conseil municipal : pour un partage équitable, il est décidé à l'unanimité, de participer à hauteur de 750 € cette année. La facture sera transmise directement par l'artificier à la commune. La communication de cet événement sera faite conjointement « Feu d'artifice organisé par la commune et le Sou des écoles de Gillonnay ».**

5- BÂTIMENTS : Projet de réorganisation de l'Espace Gyltiss

Une réunion s'est tenue le samedi 4 octobre 2025 à Gyltiss avec les élus et les représentants des principales associations communales (ACCA, Club Cyclo, Comité des fêtes, Sou des écoles, Au long de la D73).

L'objectif était de faire le point sur l'utilisation et la répartition des locaux du site.

Les besoins exprimés portent notamment sur la mise à disposition d'espaces de stockage et d'ateliers adaptés :

- L'ACCA nécessite environ 100 m² pour y installer une chambre froide, un bureau et un espace de découpe conforme à la réglementation.
- Le Club Cyclo souhaite disposer d'un local de 50 m² et d'un espace couvert pour les entraînements et d'une salle de réunion partagée 4 à 5 fois par an pour faire de la cartographie.
- Le Comité des fêtes et le Sou des écoles souhaitent regrouper leurs matériels dans un lieu plus accessible.

- L'association Au long de la D73 maintient son intérêt pour l'espace d'exposition et souligne l'urgence des travaux d'étanchéité.

Il a été convenu que le hangar Gyltiss pourrait répondre à ces différents besoins.

L'espace actuellement utilisé par le Comité des fêtes (vers le boulodrome) serait réaffecté à l'association Au long de la D73.

Les services techniques occuperait l'ancien espace du centre de gestion, libérant ainsi des locaux pouvant être valorisés à terme pour d'autres usages associatifs.

L'aménagement du hangar Gyltiss nécessitera le classement du bâtiment en ERP de 5^e catégorie et la déclaration correspondante à la commission de sécurité (pour moins de 10 manifestations par an).

Les travaux feront l'objet d'un permis de construire avec accompagnement d'un architecte. L'ACCA a jusqu'à décembre 2028 pour demander le versement de la subvention régionale.

Monsieur le Maire indique que pour un projet associatif collectif, il est plus facile d'obtenir des subventions.

M. GIROUD demande « pourquoi tout changer maintenant ? » alors que les services techniques étaient censés s'installer dans ce local et l'ACCA dans les archives mortes ?

Monsieur le Maire répond que si nous décidons de déplacer les services techniques, il y aura de plus gros travaux à prévoir car nous aurons besoin d'une pièce pour le déjeuner, un bureau, des vestiaires et des sanitaires.

Il est demandé au conseil municipal « qui est d'accord pour suivre les conclusions de la réunion et travailler sur un projet d'ensemble d'aménagement du hangar avec les associations ? ».

✓ **Décision du conseil municipal : 10 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mrs GIROUD et PHILIBERT).**

6- VOIRIE : Travaux d'Aménagement de sécurité de la RD73 :

a/ Marché public - Avenant n°01 de l'entreprise Routière Chambard :

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n° 01 concernant le marché « Travaux d'Aménagement de sécurité RD73 – Secteur Est » avec l'entreprise Routière chambard :

Article 2 . RAPPEL DU MARCHE D'ORIGINE

- Montant du Marché :

	HT	TVA 20 %	TTC
TF (affermie)	226 726,09 €	45 345,22 €	272 071,31 €
TO n°1 (affermie)	213 069,13 €	42 613,83 €	255 682,96 €
TOTAL TF +TO1	439 795,22 €	87 959,04 €	527 754,26 €

Article 3 . OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires :

- Ouvrage de collecte des eaux pluviales Route de Montgontier. 2 787,00€ HT
- Reprise réseaux de collecte des eaux pluviales endommagés sous trottoir. 1 940,00€ HT
- Mise à la cote éléments fonte complémentaires sous RD. 2 197,00€ HT

TOTAL TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES HT

6 924,00 €

Article 4 . INCIDENCE FINANCIERE / NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à :

Total HT de l'avenant	6 924,00 €
T.V.A. 20 %	1 384,80 €
Total TTC de l'avenant	8 308,80 €

soit une augmentation de **1.57%** sur le montant du marché initial.

Le montant du nouveau marché s'élève à :

Montant du marché d'origine (TF+TO1)	439 795,22 €
Montant de l'avenant n°1	6 924,00 €
Total HT nouveau montant marché	446 719,22 €
T.V.A. 20%	89 343,84 €
Total TTC nouveau montant marché	536 063,06 €

Monsieur le Maire indique que la réception des travaux aura lieu le 31 octobre. Le grenaillage du plateau vers Montgontier est prévu la semaine prochaine. Il reste à régler un problème d'eau stagnante provoquant des projections d'eau contre la façade d'un administré.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 01.

- ✓ **Décision du conseil municipal : Avenant n° 01 adopté à l'unanimité.**

b/ Travaux - Décision sur l'installation des feux tricolores :

Avait été évoquée l'installation de feux tricolores « récompense » validée par le Département, à savoir :

- Feux verts à 50km/h,
- Feux rouges au-dessus de 50km/h,
- Détection par boucles au sol à 100 mètres.

Une étude a été réalisée par la société Transitec :

- Sens « St Hilaire de la Côte/La Côte St André » : la vitesse excessive est un problème plus marqué dans ce sens avec 27% des véhicules qui dépassent 50km/h,
- Sens « La Côte St André/St Hilaire de la Côte » : les effets de la chicane en amont montrent une vitesse plus contrôlée avec 15% des véhicules qui dépassent 50km/h.

Le coût des travaux serait de 80 à 100 000 €.

La commission voirie a remis en question la nécessité des feux et a émis un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- Bruits aux redémarrages,
- Efficacité discutable avec risque de non-respect des feux,
- Risque accidentogène non avéré.

Les éléments POUR sont les suivants :

- Sécurisation des piétons de la Rue du Bourg et de l'accès à l'école,
- Vitesse excessive,
- Témoignages de riverains qui sont favorables.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la nécessité d'installer des feux tricolores dit de « récompense »

- ✓ **Décision du conseil municipal : Proposition d'installation de feux tricolores rejetée par 5 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mmes CHORIER, RABATEL, RATTIER et DAMOTTE et Mrs PERROT, PHILIBERT et GIROUD).**

7- INTERCOMMUNALITE : Approbation des rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité :

- a/ du Service Eau potable,**
- b/ du Service Assainissement,**
- c/ du Service public d'Assainissement Non Collectif,**
- d/ du Service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.**

Monsieur PHILIBERT présente les rapports transmis par Bièvre Isère Communauté relatifs aux quatre services mentionnés précédemment, et invite le conseil municipal à en prendre acte (voir les quatre rapports ci-joints ainsi que la présentation PowerPoint.)

- ✓ Décision du conseil municipal : Rapports approuvés à l'unanimité.**

8- INTERCOMMUNALITE : Approbation du rapport de la CLECT – Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergements

Le rapport d'évaluation des charges transférées, relatif à la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), a été adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 10 septembre 2025.

Ce rapport, une fois approuvé par la CLECT, doit être transmis à l'ensemble des communes membres. Il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal puis d'une délibération.

Afin d'accompagner l'examen de ce dossier par le conseil municipal, le rapport de la CLECT ainsi qu'une présentation Powerpoint sont annexés.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2025 relatif aux répartitions d'attribution de compensation 2026 pour l'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire des enfants ; joint ainsi que les montants détaillés dans le tableau ci-joint, lesquels sont conformes audit rapport :

COMMUNES	Activité 2024		
	Nbre journées	%	AC à appliquer en 2026
ARTAS	407	2,84	3 190
BEAUFORT	67	0,47	525
BEAUVOIR DE M.	559	3,90	4 382
BOSSIEU	43	0,30	337
BRESSIEUX	0	0,00	0
BREZINS	816	5,70	6 396
BRION	0	0,00	0
CHAMPIER	642	4,48	5 032
CHATENAY	94	0,66	737
CHATONNAY	710	4,96	5 565
COMMELLE		0,00	0
CULIN	370	2,58	2 900
FARAMANS	422	2,95	3 308
GILLONNAY	523	3,65	4 099
LA COTE ST ANDRE		0,00	0

LA FORTERESSE	26	0,18	204
LA FRETTE	362	2,53	2 837
LE MOTTIER	471	3,29	3 692
LENTIOL	15	0,10	118
LIEUDIEU	371	2,59	2 908
LONGECHENAL	52	0,36	408
MARCIOLLES	163	1,14	1 278
MARCOLLIN	0	0,00	0
MARNANS	0	0,00	0
MEYRIEU LES ETANGS	342	2,39	2 681
MONTFALCON	62	0,43	486
ORNACIEUX-BALBINS	253	1,77	1 983
PAJAY		0,00	0
PENOL	207	1,45	1 623
PLAN	84	0,59	658
PORTE DES BONNEVAUX		0,00	0
ROYAS	237	1,65	1 857
ROYBON	300	2,09	2 351
SARDIEU	290	2,02	2 273
SAVAS MEPIN	344	2,40	2 696
SEMONS		0,00	0
SILLANS	824	5,75	6 459
ST AGNIN SUR B.	186	1,30	1 458
ST CLAIR SUR G.	23	0,16	180
ST ETIENNE DE ST G.	1384	9,66	10 848
ST GEOIRS	106	0,74	831
ST HILAIRE DE LA C.	568	3,97	4 452
ST JEAN DE B.	1286	8,98	10 080
ST MICHEL DE ST GEOIRS	54	0,38	423
ST PAUL D'IZEAUX	0	0,00	0
ST PIERRE DE B.		0,00	0
ST SIMEON DE B.		0,00	0
STE ANNE SUR G.		0,00	0
THODURE	236	1,65	1 850
TRAMOLE	302	2,11	2 367
VILLENEUVE DE MARC	455	3,18	3 566
VIRIVILLE	668	4,66	5 236
TOTAUX	14 324,00	100	112 274

- D'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches ou dépenses nécessaires.

✓ Décision du conseil municipal : Rapport de la CLECT approuvé à l'unanimité.

9- RESSOURCES HUMAINES : Point sur les derniers mouvements de personnel

a/ Départ d'un agent technique :

L'agent technique actuellement en poste nous a informés de sa démission à compter du 1er novembre 2025. L'offre d'emploi a été publiée le mardi 14 octobre. À ce jour, une seule candidature a été reçue.

b/ Intégration par voie de mutation d'un agent du service administratif :

Une adjointe administrative, actuellement employée en CDD à Gillonnay depuis le 3 juin 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, a exprimé son souhait d'intégrer définitivement la commune à compter du 1er janvier 2026. Elle a adressé sa demande de mutation à son employeur principal, Bièvre Isère Communauté. Nous sommes en attente de leur retour, elle pourra ainsi rejoindre définitivement nos effectifs le 1er janvier 2026 par voie de mutation au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (poste ouvert depuis le 23 novembre 2024).

10- QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de sécurisation de l'école/Alarme PPMS :** Pour faire suite à l'avis favorable reçu concernant notre demande de subvention auprès de l'État au titre du FIPD, il convient d'engager les travaux avant le 31 décembre 2025. Le montant total des travaux s'élève à 30 000 €. Nous bénéficions d'une subvention FIPD couvrant 20 % du coût, ainsi que d'une aide régionale à hauteur de 50 %. La part restant à la charge de la commune représente donc 30 % du montant des travaux. Le conseil municipal ayant approuvé ce projet à l'unanimité, le devis sera signé demain avec l'entreprise Alarm & Vous, située à Champier. Les dépenses ont été inscrites au budget primitif 2025.
- **Point des travaux du cimetière :** La première phase des travaux du cimetière s'est déroulée du 25 août au 15 octobre dans l'ancien cimetière. L'allée centrale ainsi que les allées latérales ont été réalisées en béton désactivé, conformément au marché. Dans la partie basse de l'ancien cimetière, les allées ont été aménagées en nid à gravelle. La poursuite des travaux dans le nouveau cimetière débutera à compter du 12 novembre.
- **Dates à retenir :**
 - Conseils municipaux : les jeudis 20 novembre et 18 décembre à 20h,
 - Commission des finances élargie : jeudi 13 novembre à 18h,
 - Commission de contrôle des listes électorales : vendredi 28 novembre à 9h,
 - Vœux du Maire : samedi 17 janvier 2026 à 18h30,
 - Cérémonie du 11 novembre : sans la fanfare cette année, à 11h au Monument aux Morts,
 - Commission communication : jeudi 6 novembre à 14h,
 - Comité chemins de randonnées : jeudi 6 novembre à 18h,
 - Comité cimetière : nettoyage des tombes pour la Toussaint mardi 28 octobre à 14h.

Clôture de la séance à 23h10.